



Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté ministériel de prescriptions générales relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations classées du secteur du traitement de surface à l'aide de solvants organiques relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3670 ou 3710 (pour laquelle la charge polluante principale provient d'une ou plusieurs installations relevant de la rubrique 3670) de la nomenclature des installations classées

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 22 décembre 2021 au 18 janvier 2022 inclus sur un projet d'arrêté ministériel de prescriptions générales relatifs aux meilleures techniques disponibles applicables à certaines installations classées du secteur du traitement de surface à l'aide de solvants organiques relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3670 ou 3710 (pour laquelle la charge polluante principale provient d'une ou plusieurs installations relevant de la rubrique 3670) de la nomenclature des installations classées.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-ministeriel-relatif-aux-meilleures-a2553.html>

Nombre et nature des observations reçues :

720 contributions ont été déposées sur le site de la consultation. Sur ces 720 contributions :

- 1 contribution pointe la difficulté de la fin de l'applicabilité du schéma de maîtrise des émissions.
- 719 contributions ne concernaient pas le projet d'arrêté ministériel

Observations du public dont il a été tenu compte :

Il n'a pas été tenu compte de l'observation concernant la fin de l'applicabilité du schéma de maîtrise des émissions. En effet, il s'agit d'une transposition des conclusions sur les meilleures technologies disponibles, et non pas d'une surtransposition.